

## **REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL DE DIVES SUR MER**

### **Article 1 : dates**

Le Badminton Club Divais organise un tournoi de badminton les 22 et 23 juin 2019.

### **Article 2 : règles**

Le tournoi est autorisé sous le numéro 1802721 et se déroulera les 22 et 23 juin 2019 selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la ligue de Normandie de Badminton et du règlement ci-après.

### **Article 3 : conditions de participation**

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.

### **Article 4 : juge-arbitrage**

Le Juge-arbitre, désigné par le comité d'organisation, est Benoit BAROCHE.

### **Article 5 : organisation**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs dans les séries NC à N1 en simple, doubles et mixte.

Les participants ne sont autorisés à s'inscrire que dans 2 tableaux maximum. Les tableaux seront organisés en séries dans lesquelles le groupement sera fait en fonction de la côte ou de la côte de la paire.

Tous les tableaux se dérouleront en poule puis en élimination directe avec 2 sortants par poule si possible.

### **Article 6 : inscriptions**

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et prises en compte avec le paiement des droits d'inscription qui devra se faire en même temps. Elles devront parvenir avant le 29 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

BCDives, gymnase Guimier, rue Allendé 14160 DIVES sur MER.

Elles sont à effectuer à l'aide de la feuille jointe exclusivement et devront comporter tous les renseignements demandés.

Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible.

### **Article 7 : montant des inscriptions**

Le montant des inscriptions est de 17 euros pour un tableau, 20 euros pour deux tableaux. Une inscription arrivant sans règlement ne sera pas prise en compte.

### **Article 8 : Désistement**

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournies dans les délais impartis. Pour la procédure, se référer à la circulaire 4.2.C3. Forfaits, définition et procédure.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBaD).

### **Article 9 : tirage au sort**

Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés, avant la date du tirage au sort, soit le classement du 6 juin 2019 pour un tirage au sort le 7 juin 2019.

### **Article 10 : pointage**

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 40 minutes avant le début de son premier match (sauf première rotation de la journée) et ne devra en aucun cas quitter le gymnase pendant toute la durée du tournoi sans en aviser la table de marque sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

**Article 11 : horaires et programme**

Les horaires approximatifs du tournoi seront : le 22 juin de 9 heures (début des matches) à 21 heures 30 et le 23 juin de 8h30 (début des matches) à 18 heures (fin du dernier match) ; Samedi : début des mixtes puis tableaux complets de simple , Dimanche : tableaux de double et fin des mixtes.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

**Article 12 : volants**

Le volant officiel sera le RSL Grade 3 (78) pour les volants plumes. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs

**Article 13 : tenue**

Une tenue de badminton conforme à la circulaire Tenues vestimentaires et publicité de la FFBA est exigée sur le terrain.

**Article 14 : temps de repos et appel**

Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

**Article 15 : arbitrage**

Les matches sont en auto-arbitrage (finales comprises). Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Article 16 : produits dopants**

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

**Article 17 : obstacles**

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera faute s'il touche les infrastructures en jeu et let deux fois au service puis faute.

**Article 18 : responsabilité**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, détériorations ou autres incidents.

**Article 19 : acceptation**

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

**Article 20 : droit à l'image**

Chaque joueur inscrit au tournoi autorise le BCD et ses partenaires à utiliser son image dans le cadre de documents de promotion. En cas de refus, le joueur est invité à le signaler à la table de marque dès son arrivée.

**Article 21 : déchets**

Il est demandé à chaque joueur d'être responsable de ses déchets et de faire bonne utilisation des poubelles mises à disposition dans chaque salle. Un tri sélectif sera mis en place.